



PAYS DE
SAINT GILLES
CROIX DE VIE
AGGLOMÉRATION

Envoyé en préfecture le 25/01/2022

Reçu en préfecture le 25/01/2022

Affiché le 27 JAN. 2022

ID : 085-200023778-20220120-DCB2022_01_01-DE

RELEVÉ DE LA DÉCISION N° 2022 01 01

Prise par le Bureau de la Communauté d'Agglomération
Lors de sa réunion du 20 janvier 2022

(en application de la délibération du Conseil Communautaire
en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau)

L'an deux mille vingt-deux, le 20 janvier, le Bureau du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 13 janvier, s'est réuni au Golf du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, à L'Aiguillon sur Vie, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Présents : François BLANCHET, Isabelle TESSIER, André COQUELIN, Kathia VIEL, Thierry FAVREAU, Isabelle DURANTEAU, Yann THOMAS, Frédéric FOUQUET, Jean SOYER, Philippe MOREAU, Lucien PRINCE, Dominique MALARY.

Excusés : Hervé BESSONNET, Laurent DURANTEAU.

Demande de subvention exceptionnelle de la Protection civile de Vendée « Antenne Mer et Vie »

L'association Protection Civile de Vendée « Antenne Mer et Vie » sollicite, par un courrier reçu le 8 décembre 2021, une subvention exceptionnelle du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération.

Dans le contexte actuel de la crise sanitaire, le modèle de financement de l'association est fortement impacté alors même qu'elle doit renouveler un des véhicules de premiers secours, âgé de plus de 20 ans, qui présente des problèmes techniques récurrents.

L'association envisage d'acquiescer un véhicule d'occasion estimé à 20 000 €, qui ne peut actuellement plus être autofinancé. Le Bureau Communautaire est invité à se prononcer sur cette demande, étant précisé que le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération ne dispose pas de compétence en matière de financement des premiers secours.

Le Bureau Communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération approuvés par arrêtés préfectoraux n°2021 DRCTAJ 672 et 673 du 15 décembre 2021,

Vu la délibération n°2020 4 02 du 30 juillet 2020 portant délégation du conseil au bureau et au Président,

Vu le BP 2022,

Vu le rapport,

Considérant la demande de financement pour le renouvellement d'un véhicule de premiers secours présentée par la Protection Civile de Vendée « Antenne Mer et Vie » dans un courrier reçu le 8 décembre 2021,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE :

Article 1 : d'attribuer une participation financière de 5 000 € à la Protection Civile de Vendée « Antenne Mer et Vie » dans le cadre du renouvellement d'un véhicule de premiers secours ;

Envoyé en préfecture le 25/01/2022

Reçu en préfecture le 25/01/2022

Affiché le 27 JAN. 2022

ID : 085-200023778-20220120-DCB2022_01_01-DE

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 25 JAN. 2022
- de l'affichage le : 27 JAN. 2022
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 27 JAN. 2022

Givrand, le 25 janvier 2022

Le Président,

François BLANCHET



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.